

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2022**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter mon rapport annuel sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2022.

En ce qui a trait au rapport financier établi pour l'année financière 2022, nous y retrouvons notamment les éléments suivants :

Au chapitre des revenus, la Municipalité a généré des revenus de fonctionnement de 7 185 035 \$ et des revenus d'investissement de 219 241 \$. La très grande majorité de ces revenus proviennent des taxes (6 154 948 \$) et de droits de mutation (665 389 \$).

Les principaux axes de dépenses pour l'année 2022 se situent au chapitre de la voirie (1 122 965 \$), de l'administration générale (1 825 537 \$), du service de police (SQ) (891 931 \$), des loisirs et culture (869 067 \$), de la sécurité incendie (899 697 \$), des réseaux d'eau et égout (403 358 \$) et des matières résiduelles (458 235 \$).

Conséquemment, une fois l'amortissement des immobilisations retranché, la Municipalité fait état d'un déficit d'exercice de 110 686 \$. L'excédent accumulé est réparti de la façon suivante :

Excédent cumulé non affecté	630 049 \$
Excédent cumulé affecté	25 000 \$
Réserves financières (égout et aqueduc)	62 122 \$

Par ailleurs, en 2022, la Municipalité a investi un montant de 1 501 633 \$ dans ses infrastructures, dont 890 260 \$ en transport (incluant l'acquisition d'un bâtiment pour nos travaux publics) et 56 100 \$ en loisirs et culture, notamment pour une patinoire extérieure, un nouveau sentier pédestre, ainsi que la rénovation de la bibliothèque et du centre communautaire.

En ce qui concerne le rapport du vérificateur externe, ce dernier mentionne que de l'avis des vérificateurs, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de son flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le vérificateur conclut, sans modifier son opinion sur les états vérifiés, que les données prévisionnelles de l'exercice subséquente (le budget 2023) ne sont pas auditées.

J'espère que ce rapport vous a permis d'acquérir une meilleure connaissance du bon état de santé de votre Municipalité. Ce rapport sera publié sur le site web municipal et dans une prochaine édition du journal le Saint-Denisien. Je vous invite à le consulter à nouveau au besoin.

Le tout respectueusement soumis,



Daniel Veilleux, maire
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton

Rapport lu et déposé à l'assemblée ordinaire du 1er mai 2023